



CONVENTION DE PARTENARIAT

Le CRePS « les Marronniers »

Représenté par Madame Marie-Laure PIQUEMAL-RATOUIT, directrice du Centre hospitalier de Montfavet

Adresse : Centre hospitalier de Montfavet, avenue de la Pinède, 84 918 AVIGNON

Tél : 04.90.03.92.12

Et, d'autre part,

L'établissement médico-social SAVS & SAMSAH les Clés

Représenté par Madame Samantha DOUILLARD-RAGUET, directrice adjointe

Adresse : 3 rue de la gloriette

Tél : 04.32.70.23.17

Préambule

- ❖ Le Centre de Réhabilitation Psycho Sociale (CRePS) « Les Marronniers » est une structure orientée Rétablissement du Pôle d'activité Intersectorielle du Centre Hospitalier de Montfavet

Bien que située encore à ce jour dans l'enceinte de l'établissement sa vocation est le décroisement inclusif adapté orienté vers la cité, ou dit, hors les murs. Le large panel pluri professionnel constituant l'équipe permet, à travers ses représentations variées, l'accueil et l'écoute des personnes vivant avec un handicap psychique. L'objectif étant la réappropriation des soins, à être et devenir dans l'environnement de leur choix, s'appuyant sur des outils de réhabilitation psychosociale et d'accompagnement individualisé.

- ❖ Les S.A.V.S et S.A.M.S.A.H les Clés de l'association l'Olivier sont des services sociaux et médico-sociaux orientés Réhabilitation Psychosociale et Rétablissement

Les SAVS et SAMSAH font suite aux orientations de la loi 02 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, préconisant le libre choix du mode de vie des personnes handicapées. Ces services ont pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie des personnes, par un accompagnement social (SAVS) médico-social (SAMSAH) adapté et facilitant l'accès ou le maintien à domicile, la coordination des soins, la restauration des liens sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels, familiaux ainsi que l'accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité. Les prestations du SAVS et du SAMSAH sont délivrées au domicile de la personne, ainsi que dans tous les lieux où s'exercent ses activités.

Il est convenu ce qui suit

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de permettre la collaboration entre les services cités ci-dessus par des accompagnements complémentaires dans un parcours facilité des personnes :

- L'orientation puis l'accompagnement des bénéficiaires du SAVS et/ou SAMSAH les Clés par l'équipe du CRePS
- L'orientation puis l'accompagnement de patients suivis au CRePS (à la suite à une notification de la CDAPH) par le SAVS et/ou SAMSAH les Clés
- L'intervention de professionnels du CRePS auprès des membres de l'équipe du SAVS et SAMSAH Les Clés pour permettre de construire des outils et une identité commune autour de la Réhabilitation Psychosociale et du Rétablissement

Le cadre général du mode de collaboration entre les professionnels du SAVS & SAMSAH les Clés et le CRePS du Centre Hospitalier de Montfavet doit permettre d'améliorer :

- L'identification des besoins et des choix des personnes hospitalisées / accompagnées
- La communication et la coordination entre les partenaires des services qui accompagnent autour du projet de vie et du rétablissement en dehors du CH
- L'offre relative au parcours de soin par des interventions complémentaires

Article 2 : Connaissances réciproques

Les deux partenaires s'engagent à promouvoir le contenu de la convention auprès des professionnels du CH et de l'association l'Olivier afin de pérenniser son appropriation et son application.

Des actions de formation, d'information des équipes hospitalières et du SAVS et SAMSAH peuvent être organisées par les services, associant le CH, ou réciproquement.

Ces actions de formation sont destinées à développer une culture commune sur la Réhabilitation Psychosociale et le Rétablissement.

Les stages professionnels au sein des deux structures sont recommandés et formalisés par une convention particulière (objectifs et durée du stage).

Article 3 : Évaluation et pilotage

Chacune des parties signataires est libre de demander, à tout moment, une évaluation de la qualité du présent partenariat.

Article 4 : Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa signature. Elle peut être modifiée par voie d'avenant après accord des deux parties.

Elle est conclue pour une durée de 2 ans et peut être résiliée à tout moment par l'une ou l'autre partie en respectant un délai de préavis de trois mois. La présente convention est susceptible de renouvellement par reconduction expresse.

Elle sera résiliée de plein droit, en cas d'inobservance manifeste des clauses de la présente convention par l'une ou l'autre partie, et après mise en demeure restée infructueuse.

Article 5 : Règlement des litiges

En cas de difficultés dans l'exécution des dispositions de la présente convention, les signataires s'engagent à régler les différends selon la procédure amiable.

À défaut de règlement amiable, le tribunal administratif situé 16 Avenue Feuchères à Nîmes sera compétent à l'exclusion de toute autre juridiction.

Annexe 1 : Liste des contacts/référents

Pour la structure d'urgence du CHM :

- Médecin référent : Dr Hosni EL OUAHCHI
Tél : 04.86.19.44.79
Courriel : hosni.elouahchi@ch-montfavet.fr

- Psychologue : Camille GIOVANCARLI
Tél : 04.86.34.81.67
Courriel : camille.giovincarli@ch-montfavet.fr

- Cadre supérieur de santé référent : David BLANC
Tél : 04.90.03.92.12
Courriel : david.blanc2@ch-montfavet.fr

Pour l'EMS :

- Directrice adjointe : Samantha DOUILLARD-RAGUET
Tél : 06.75.76.19.49
Courriel : direction.lescles@asso-olivier.org

- Psychologue : Rachel GERARDY
Tél : 07.86.29.37.93
Courriel : psychologue.lescles@asso-olivier.org

Fait à Avignon, le 16 mai 2024

Liste des annexes jointes à la convention :

- Liste des contacts / référents : pour le CH et pour le SAVS et SAMSAH

**La directrice du Centre
hospitalier de Montfayot**

Marie-Laure PIQUEMAL-RATOUIT



**La directrice adjointe du SAVS
& SAMSAH les Clés**

Samantha DOUILLARD-RAGUET

